

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES  
Séance du Mardi 23 juin 2015 – 20 h 30 – salle du conseil municipal à Le Thillot**

-----

L'an deux mille treize, le vingt février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges se sont réunis à salle du Conseil Municipal au Thillot sur convocation adressée par Monsieur Stéphane TRAMZAL, Président.

**PRESENTS :**

Commune de Bussang : Mme Pascale SPINNHIRNY, arrivée à 20 h 51

Commune de Saint Maurice sur Moselle : M et Mme Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER

Commune de Fresse sur Moselle : MM Dominique PEDUZZI, Claude BABEL

Commune de Le Ménil : Mme Savine CUENOT

Commune du Thillot : MM et Mmes Michel MOUROT, Eric COLLE, Marie-Claude DUBOIS, Liliane JACQUOT, Brigitte JEANPIERRE, Pierre ROMARY arrivé à 20 h 51

Commune de Ramonchamp : M et Mme François CUNAT, Odile MARCHAL

Commune de Ferdrupt : M Etienne COLIN

Commune de Rupt sur Moselle : MM et Mme Stéphane TRAMZAL, Brigitte FOPPA, Jean Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT

**ABSENTS OU EXCUSES :**

Commune de Le Ménil : M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Commune de Ramonchamp : M André DEMANGE, excusé pouvoir à M François CUNAT

Commune de Fresse sur Moselle : Mme Carine THAUVIN, excusée pouvoir à M Claude BABEL

Commune de Rupt sur Moselle : Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Commune de Bussang : M Alain VINEL, excusé pouvoir à Mme Pascale SPINNHIRNY

Commune le Thillot : M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Brigitte JEANPIERRE

**SECRETAIRES ADJOINTS** : M Yannick POIROT et Mme Karine REY

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 26

Le quorum est atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président procède à l'appel des Conseillers, remercie M Michel MOUROT Maire du Thillot, d'accueillir le Conseil Communautaire et lui donne la parole.

M Michel MOUROT souhaite la bienvenue aux conseillers et espère que cette séance de travail sera fructueuse.

Monsieur le Président, demande l'aval à l'Assemblée pour l'ajout de trois points :

- Demande de subvention DETR – Piscine Thillot – mise en accessibilité
- Demande de subvention DETR – Travaux piscine le Thillot
- Demande de subvention DETR – Travaux Pôle économique

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Il précise que le point n°04 « Avenant convention aides au TPE – CCBHV/Région Lorraine » est ajourné.

La convocation a été adressée le 16 juin 2015 avec l'ordre du jour suivant :

### **VALIDATION COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2015**

#### **INTERCOMMUNALITE, Autres (5-7-9)**

- N° 01 Protection sociale – complémentaire santé
- N° 02 Modification du POSS – piscine du Thillot
- N° 03 Adoption du POSS – piscine de St Maurice
- N° 04 Avenant convention aides au TPE – CCBHV / Région Lorraine

#### **FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)**

- N° 05 Créances éteintes
- N° 06 Décision Modificative budget annexe déchets
- N° 07 Répartition du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales
- N° 08 Subventions Théâtre du Peuple et Mynes du Thillot
- N° 09 Tarifs 2015/2016 - Piscines

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

### **VALIDATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES COMMUNAUTAIRES DU 27 janvier 2015**

#### **Information**

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2015 est annexé à la présente. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président informe l'assemblée, qu'en accord avec les Vice-présidents, les prochains comptes rendus de conseil communautaire seront allégés. Les débats ne seront mentionnés qu'à la demande des élus.

## **PROTECTION SOCIALE – COMPLEMENTAIRE SANTE**

### **Information**

Monsieur le Président présente ce point : Le décret du 08 novembre 2011 ouvre aux collectivités la possibilité de participer aux financements de la protection sociale complémentaire des agents. Dans ce cadre, le Centre de Gestion des Vosges a décidé de lancer une offre groupée en matière d'assurance santé du personnel territorial du département.

Il est proposé de confier au Centre de Gestion le soin de lancer la consultation pour le compte de notre collectivité.

Cette démarche ouvre la possibilité de bénéficier du futur contrat négocié par le Centre de Gestion.

Pas de remarque, pas de question.

Le projet de délibération est présenté par Monsieur le Président.

### **Délibération**

#### **DEL. N°01/2015 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE « RISQUE SANTE »**

L'autorité territoriale expose :

- l'opportunité pour la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion des Vosges le soin de collecter auprès de la caisse des dépôts les statistiques relatives à la mise en place d'une convention de participation et d'organiser une procédure de mise en concurrence
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité/l'établissement public.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré **à l'unanimité** ;

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;*

*Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;*

*Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;*

*Vu l'avis du comité technique du Centre de gestion des Vosges en date du 17 avril 2015,  
Dans l'attente de l'avis du comité technique saisi en date du 02 juin 2015,*

DECIDE :

- de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé que le centre de Gestion des Vosges va engager en 2015 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- De confier au Centre de Gestion le soin de collecter les données statistiques relatives aux agents retraités auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CNRACL et IRCANTEC).

ET

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion des Vosges à compter du 1er janvier 2016.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2016.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

## **MODIFICATION DU POSS – PISCINE DU THILLOT**

### **Information**

Monsieur le Président propose d'apporter une modification au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine du Thillot afin de clarifier l'article 3.

Cet article concerne l'accueil des centres de loisirs : il convient de distinguer les obligations réglementaires qui s'imposent au centre de loisirs, de celles qui s'imposent à l'exploitant de la piscine.

A la demande de Monsieur le Président, M Yannick POIROT apporte les précisions nécessaires sur cette modification.

### **Délibération**

## **DEL. N°02/2015 MODIFICATION - PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS) PISCINE LE THILLOT**

Vu l'arrêté du 16 juin 1998 portant sur la mise en place d'un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours dans les établissements de natation d'accès payant ;

Vu la délibération du 6 septembre 1999 du comité syndical de Piscine du Canton du Thillot ;

Vu la délibération du 8 juillet 2002 portant sur l'actualisation du POSS du Comité Syndical de Piscine du Canton du Thillot ;

Vu la délibération n°04/2014 portant sur l'actualisation du POSS pour tenir compte des évolutions du service ;

Considérant les obligations réglementaires qui s'imposent au centre de loisirs, et celles qui s'imposent à l'exploitant de la piscine.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

MODIFIE l'article 3 du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine du Thillot comme suit :

### **« 3 - ACCUEIL DES GROUPES :**

*Les groupes sont accueillis sur réservation, durant les horaires du public pour une durée de 1 heure. Si aucune réservation n'a été enregistrée, tout groupe se présentant à la piscine pourra se voir refuser l'entrée.*

*A l'arrivée du groupe, le responsable doit :*

- Signaler sa présence au maître-nageur.*
- Remettre la liste nominative des enfants avec leur niveau (nageur, non-nageur).*
- Se conformer aux consignes de sécurité.*

*Le Maître-nageur s'assurera que le taux d'encadrement assuré par le responsable du groupe est conforme à la réglementation, à savoir :*

- moins de 6 ans : 1 animateur dans l'eau pour 5 enfants. (20 maxi.)*
- plus de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants. (40 maxi)*

*Les membres du groupe se verront remettre un bonnet avec 1 couleur par niveau et devront le porter en permanence jusqu'à la sortie de l'eau. Il est rappelé que l'existence du service de surveillance et de sécurité ne décharge pas l'encadrement et la direction du centre de leur responsabilité propre.*

*Plusieurs groupes pourront cohabiter dans le bassin sous réserve que chacun respecte le taux d'encadrement qui s'impose à lui.*

*Le nombre de baigneurs présent dans le bassin ne pourra en aucun cas dépasser la fréquentation maximale instantanée définie à l'annexe 2 du présent document. »*

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

### **ADOPTION DU POSS – PISCINE DE ST MAURICE SUR MOSELLE**

#### **Information**

Monsieur le Président propose d'adopter le POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours) de la piscine de Saint Maurice afin que celui-ci soit opérationnel pour la saison estivale 2015. Le POSS proposé est une version simplifiée de celui du Thillot.

Monsieur le Président demande à M Yannick POIROT de présenter le fonctionnement des services pour cet été. En effet, en raison de problème de santé de deux agents, et du manque de maître-nageur, les piscines devront durant la période du 6 au 20 juillet et du 10 au 20 août prochain être fermées un ou deux jours par semaine afin de respecter les obligations réglementaires en matière de repos hebdomadaire.

Cette mesure ne sera effective que si la collectivité, d'ici là, n'a pas réussi à recruter un BNNSA ou un BEESAN pour la période estivale.

#### **Délibération**

### **DEL. N°03/2015 PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS) PISCINE SAINT MAURICE SUR MOSELLE**

Vu l'arrêté du 16 juin 1998 portant sur la mise en place d'un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours dans les établissements de natation d'accès payant ;

Considérant la nécessité d'actualiser ce plan d'organisation pour tenir compte des évolutions du service ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

VALIDE le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la Piscine de Saint Maurice sur Moselle ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

### **AVENANT CONVENTION AIDES AUX ENTREPRISES ENTRE LA CCBHV ET LA REGION LORRAINE**

#### **Information**

Comme annoncé en début de séance, ce point est ajourné et reporté au prochain communautaire. Toutefois, Monsieur le Président demande à M François CUNAT de présenter les modalités de soutien validées par la commission économie en date du 28 mai dernier.

M François CUNAT présente les modalités de soutien à la création et/ou reprise d'entreprises :

- Montant : 2000 € maximum par dossier,
- Type d'entreprise : TPE moins de 10 salariés, hors statut auto entrepreneur, en création d'activités et/ou d'emplois,
- Aide pouvant venir en complément d'autres aides,

- Activité répondant à un besoin insuffisamment couvert sur le territoire,  
Il précise que chaque demande sera étudiée en bureau avant validation par le conseil communautaire.

De plus, la collectivité devra, afin de pouvoir mettre en place ce dispositif, conventionner avec le Conseil Régional de Lorraine.

M Dominique PEDUZZI demande que la commission économie étudie les capacités de réseau de transmission, de débit sur notre territoire. Les entreprises du territoire sont en attente.

Monsieur le Président prend note de cette demande, elle sera étudiée lors d'une prochaine commission économie.

Pas de délibération

\*\*\*\*\*

## **CREANCES ETEINTES – BUDGET DECHETS**

### **Information**

Les tribunaux d'instance de St Dié et d'Epinal ont prononcé la clôture de 2 procédures de rétablissement personnel pour insuffisance d'actifs.

Il convient au conseil communautaire de se prononcer sur ces créances éteintes.

Le projet de délibération est présenté par M François CUNAT

### **Délibération**

## **DEL. N°05/2015 CREANCES ETEINTES ET ADMISSION EN NON-VALEUR**

Vu les états des taxes et produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Trésorier de LE THILLOT, et les jugements du Tribunal d'Instance d'EPINAL prononçant la clôture de la procédure de rétablissement personnel pour insuffisance d'actif,

Considérant que la clôture pour insuffisance d'actif entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteur, hormis celles limitativement énumérées par la décision de justice,

Considérant l'insolvabilité des débiteurs suivants :

- ▲ Monsieur E. V. pour un montant de 36.53 €,
- ▲ Monsieur S. W. pour un montant de 63.67 €.

Soit un montant total de 100.20 € concernant le Budget annexe déchets.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

PREND acte des créances éteintes pour les sommes indiquées ci-dessus sur le Budget annexe déchets.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe déchets 2015.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

## **DECISIONS MODIFICATIVES N°1 BUDGET PRIMITIF ANNEXE DECHETS 2015**

### **Information**

Un problème technique a entraîné fin 2014, la prise en compte de factures déchets adressées aux communes. Ces factures ont été annulées en 2015.

Il convient d'abonder le compte 673 pour prendre en charge l'annulation des titres émis sur l'exercice précédent.

Le conseil communautaire est invité à :

- Abonder le compte 673 à hauteur de 15 000 €,
- Réduire les inscriptions budgétaires au CH.022 (dépenses imprévues) du même montant

Le projet de délibération est présenté par M François CUNAT

Delibération

**DEL. N°06/2015 DECISION MODIFICATIVE N°01 – BUDGET ANNEXE DECHETS**

Vu les problèmes techniques 2014 sur la prise en compte de factures déchets adressées aux communes.

Vu la nécessité de les annuler sur l'exercice 2015 ;

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil Communautaire :

DECIDE de modifier le Budget Annexe Déchets 2015, comme suit :

| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b> |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| Article budgétaire et intitulé              | Montant (€)  |
| D F 022 022 812                             | -15 000.00 € |
|                                             | -15 000.00 € |

| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b> |               |
|---------------------------------------------|---------------|
| Article budgétaire et intitulé              | Montant (€)   |
| D F 67 673 812                              | + 15 000.00 € |
|                                             | + 15 000.00 € |

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

**FPIC (FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES)**

Information

Le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 30 juin 2015, sur le mécanisme de péréquation « Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales » (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources au profit de certaines intercommunalités et Communes moins favorisées.

Trois modes de répartition entre l'EPIC et ses communes membres au titre du FPIC sont possibles :

- conserver la répartition « de droit commun »
- opter pour une répartition « dérogatoire » soit en fonction des revenus par habitants, du potentiel fiscal par habitant ou du potentiel financier par habitant
- opter pour une répartition « dérogatoire libre »

Monsieur le Président informe que ce point a été débattu lors des deux précédentes réunions de bureau. Le mode de répartition n'a pas été validé.

Afin de déterminer le mode de répartition, Monsieur le Président présente un document sur les dépenses nouvelles et à venir pour la collectivité :

**Budget général 2015**

Le budget primitif se monte à 1,218 millions.

Il est équilibré grâce au report 2014 : 255 000 €.

Rappel évolution DGF :

- Moins 36 000 € en 2015
- Moins 30 000 € en 2016 (estimation)

|                                  |                   |
|----------------------------------|-------------------|
| Dépenses nouvelles 2015          |                   |
| Restos du Cœur St Maurice 2015 : | + 2 000 €         |
| Théâtre et Mynes                 | + 10 000 €        |
| Programme Habiter Mieux :        | + 10 000 €        |
| KOC :                            | + 6 000 €         |
| Transport Collège :              | + 1 000 €         |
| Syndicats (Pays, etc.) :         | + 30 000 €        |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>+ 59 000 €</b> |

|                                   |                   |
|-----------------------------------|-------------------|
| Dépenses nouvelles 2016           |                   |
| Dépenses 2015 reconduites :       | + 53 000 €        |
| Aides aux TPE :                   | + 10 000 €        |
| Ass Retraités HM / RDB / autres : | + 5 000 €         |
| Relais Ass. Maternelles :         | + 10 000 €        |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>+ 78 000 €</b> |

Missions agent de développement / Projet Territoire / Plan Paysage / Développement Economique / Animation LEADER / Mutualisation

Besoins agents / frais / financements des actions :

L'animation du territoire nécessite des ressources humaines (salaires et frais associés), ainsi qu'une enveloppe budgétaire dimensionnée en fonction des actions à mener.

- 2 postes ETP (équivalents temps plein)
- Financement des actions : budget à prévoir pour financer les actions du projet de territoire, plan de paysage et autres

Missions agent de développement / Projet Territoire / Plan Paysage / Développement Economique / Animation LEADER / Mutualisation

#### **Animation projet de territoire**

- Faire vivre le projet de territoire en organisant des rencontres avec les acteurs du territoire pour faire émerger des projets, suivre et faire le bilan des actions engagées,
- Définir / proposer aux élus des fiches actions correspondant aux axes et objectifs définis dans le PT,
- Calibrer et organiser les moyens à mettre en œuvre pour réaliser et suivre les actions : humains, techniques et financiers,
- Monter et suivre les demandes de financement,

#### **Animation plan de paysage**

- Faire vivre le plan de paysage en organisant des rencontres avec les acteurs du territoire pour faire émerger des projets et faire le bilan des actions engagées,
- Définir / proposer aux élus des fiches actions correspondant aux axes et objectifs définis dans le PP,
- Calibrer et organiser les moyens à mettre en œuvre pour réaliser et suivre les actions : humains, techniques et financiers,
- Monter et suivre les demandes de financement,

#### **Animation Programme LEADER**

- Assurer la promotion du programme LEADER auprès des acteurs du territoire,
- Faire émerger les projets,
- Accompagner les porteurs de projets dans leurs demandes de financements,
- Faire le bilan des actions en lien avec le Pays de Remiremont,

#### **Mutualisation**

- Rédiger le schéma de mutualisation et le bilan annuel,
- Monter des marchés mutualisés entre les collectivités,



- Analyser et proposer des mises en commun de moyens, services, etc...
- Faire le bilan des actions engagées, des économies réalisées, ...

### **Animation Développement économique**

- Animation du tissu économique local et du réseau des partenaires (CCI, CM, Pole EMPLOI, ...)
- Accueil, conseil, orientation des créateurs et repreneurs d'entreprises,
- Travail spécifique sur la filière bois, son développement dans la vallée,
- Accompagnement des transmissions d'entreprises, anticipation des départs en retraite des dirigeants,
- Suivi et adaptation de l'offre bâtiminaire,
- Définition et mise en œuvre de politiques ciblées (FISAC, etc)

### **Transfert de compétences**

- Analyse / étude des transferts de compétences
  - o A l'initiative des élus locaux : police intercommunale, petite enfance, musique,
  - o A l'initiative du parlement : eau et assainissement, tourisme, etc...

### **Développements des services :**

- Développement du service piscines,
  - o Extensions de la piscine du Thillot,
  - o Développement de nouvelles activités,
  - o Réorganisation du fonctionnement,
  - o ...
- Développement du service déchets,
  - o Développement de l'offre aux entreprises,
  - o Restructuration de la déchèterie de Fresse,
  - o Déploiement de points d'apports semi enterrés,
  - o ...
- Développements du service mutualisation,

Au vu des éléments présentés, Monsieur le Président propose à l'assemblée une répartition libre définie comme suit : 50 % CC / 50 % de l'écart entre le versement 2014 et 2015. Il demande à chaque Maire de se prononcer sur cette proposition.

*Fresse sur Moselle* : M Dominique PEDUZZI informe que le conseil municipal a délibéré en date du 18 juin dernier pour une répartition libre à hauteur de 100 % de l'écart entre 2014 et 2015. Toutefois, pour une cohérence territoriale, si le choix des autres communes membres s'orientait vers la répartition libre 50 % Communes / 50 % CC, le choix de la Commune de Fresse sur Moselle s'alignerait sur celui des autres communes membres.

*Le Thillot* : M Michel MOUROT informe que ce point a été débattu en réunion de bureau. L'ensemble des membres de son conseil municipal sont d'accord pour le mode de répartition libre à hauteur de 100 % de l'écart entre 2014 et 2015.

*Ramonchamp* : M François CUNAT souhaite faire un rappel sur l'historique de la répartition 2014. Lors des inscriptions budgétaires 2014, la CCBHV avait inscrit un fonds supérieur à la notification. Aussi, les élus ont favorablement délibéré sur le mode de répartition libre proposé. Il précise qu'il avait indiqué que ce choix serait exceptionnel.

Lors de l'élaboration du budget 2015, toutes les dépenses mentionnées précédemment ont été budgétisées. Il rappelle qu'un levier sur la fiscalité est toujours possible pour les années futures.

M François CUNAT annonce à l'assemblée, qu'il avait proposé lors de la dernière réunion de bureau, un mode de répartition libre à hauteur de 50 % CC / 50 % Communes de l'écart entre 2014 et 2015.

Mme Marie Claude DUBOIS souhaiterait, au vu des projets, des actions à venir de la CCBHV que la répartition soit de 100 %. Elle rappelle qu'il faut développer les actions de la CC, c'est la mission d'un ou de deux agents de développement.

M François CUNAT répond qu'une dotation fin juin 2015 de 45 000 € peut permettre largement de couvrir une partie des besoins de la collectivité.

Saint Maurice sur Moselle : M Thierry RIGOLLET communique la position des élus de Saint Maurice sur Moselle. À savoir : une répartition libre à hauteur de 100 % de l'écart entre 2014 et 2015.

Le Ménil : Mme Savine CUENOT informe que ce point n'a pas été débattu en conseil municipal, mais pense que le mode de répartition libre à hauteur de 100 % serait proposé.

Ferdrupt : M Etienne COLIN indique qu'il s'est exprimé sur ce sujet lors de la dernière réunion de bureau. Il informe que ce point a été débattu en conseil municipal. L'option retenue serait une répartition de droit commun.

Rupt sur Moselle : M Stéphane TRAMZAL informe que les élus de Rupt sur Moselle sont favorables pour une répartition libre à hauteur de 100 % de l'écart entre 2014 et 2015. Cependant, si la majorité des communes optent pour une répartition à 50 %, la commune de Rupt sur Moselle y serait favorable.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un travail sur la réduction des actions de la Communauté de Communes sera proposé lors du prochain DOB. En fonction des décisions de ce soir, il conviendra de d'ajuster et de rééquilibrer les budgets.

Bussang : Mme Pascale SPINNHIRNY ne peut se positionner pour la Commune, ce point n'a pas été abordé. Mais, suppose que le mode de répartition libre à hauteur de 50 % CC / 50 % Communes pourrait être retenu.

M Dominique PEDUZZI souhaite intervenir sur la possibilité d'augmenter la fiscalité en 2016. Il rappelle qu'il est possible de jouer sur une fiscalité constante (baisse des communes / augmentation CC), il est absolument inimaginable d'augmenter la fiscalité pour les contribuables.

Au vu des débats de ce soir, Monsieur le Président propose une répartition libre à hauteur de 50 % des Communes / 50 % CC et procède à la lecture du projet de délibération.

#### Délibération

#### **DEL. N°07/2015 FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES / REPARTITION 2015**

Considérant la notification concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;

Considérant que cette notification comportait deux fiches d'informations relatives :

- à la répartition de droit commun, au niveau de l'ensemble intercommunal, du Prélèvement et/ou du reversement au titre du fonds national de péréquation intercommunale et communale (FPIC)
- aux données nécessaires au calcul des répartitions de droit commun et dérogatoires,

Le conseil communautaire, après avoir ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

DECIDE d'appliquer pour cette année 2015, LA REPARTITION LIBRE du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales entre l'EPCI et les Communes membres, à savoir :

#### **Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres :**

|                       | Prélèvement | Reversement      | Solde FPIC       |
|-----------------------|-------------|------------------|------------------|
| Part EPCI             | 0 €         | 129 491 €        | 129 491 €        |
| Part Communes membres | 0 €         | 256 598 €        | 256 598 €        |
| <b>TOTAL</b>          | <b>0 €</b>  | <b>386 089 €</b> | <b>386 089 €</b> |

### Répartition du FPIC entre Communes membres :

| Code INSEE   | Nom Communes              | Montant reversé  | Solde            |
|--------------|---------------------------|------------------|------------------|
| 88081        | BUSSANG                   | 27 438 €         | 27 438 €         |
| 88170        | FERDRUPT                  | 11 906 €         | 11 906 €         |
| 88188        | FRESSE SUR MOSELLE        | 28 973 €         | 28 973 €         |
| 88302        | LE MENIL                  | 30 960 €         | 30 960 €         |
| 88369        | RAMONCHAMP                | 33 032 €         | 33 032 €         |
| 88408        | RUPT SUR MOSELLE          | 45 152 €         | 45 152 €         |
| 88426        | SAINT MAURICE SUR MOSELLE | 28 912 €         | 28 912 €         |
| 88468        | LE THILLOT                | 50 225 €         | 50 225 €         |
| <b>TOTAL</b> |                           | <b>256 598 €</b> | <b>256 598 €</b> |

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

### SUBVENTION THEATRE DU PEUPLE / SUBVENTION MYNES DU THILLOT

#### Information

Il est proposé de soutenir les manifestations des 2 structures du territoire classées Monuments Historiques.

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à signer une convention avec ces 2 organismes.

Les conventions auront les caractéristiques suivantes :

- Durée : 3 ans,
- Montant du soutien : 5 000 € par an,
- Elles comporteront les contreparties négociées (tarifs réduits, animations scolaires, etc...),

Avant de soumettre la délibération, Mme Marie Claude DUBOIS présente ces structures :

- 2 sites classés Monuments Historiques
- 2 sites qui attirent 20 000 à 30 000 personnes, en croissance,
- 2 structures dont le rayonnement dépasse les limites de la région
- 2 structures avec des projets et des besoins en matière de développement et donc de financement,
- 2 structures qui représentent des emplois directs, et surtout des emplois indirects pour les acteurs économiques locaux :
  - o Les commandes : entretien du théâtre, repas des acteurs, des visiteurs... *Exemple : le Théâtre, c'est 10 000 repas par an,*
  - o Les hébergements touristiques, bars, restaurants,... *Exemple : 33 % des visiteurs des Mynes sont hébergés sur le canton,*
  - o Les commerces locaux. *Exemple : en 2014, 6500 visiteurs des Mynes ont traversé Le Ménil (hébergés sur Gérardmer, La Bresse, etc...)*
  - o Selon une étude du Théâtre, 1 € public investi entraîne 4.1€ de retombées.

Pour les conventions, Mme Marie Claude DUBOIS précise qu'elles leur permettront de stabiliser leur financement, de leur donner de la visibilité nécessaire à leurs investissements futurs, de garantir les financements même en cas de modification du périmètre intercommunal et surtout cet appui financier peut être un atout indéniable pour demander le soutien d'autres financeurs.

En contrepartie, ces structures pourront mettre en place des tarifs réduits pour les habitants du territoire, fournir des entrées gratuites pour certains publics et organiser des actions auprès des scolaires. Ces contreparties seront négociées pour être effectives dès cette année.

Le projet de délibération est présenté par Mme Marie Claude DUBOIS.

Délibération

**DEL.N°08/2015 SUBVENTIONS THEATRE DU PEUPLE ET MYNES DU THILLOT**

Vu les demandes de subventions du Théâtre du Peuple et des Mynes du Thillot ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Considérant que les manifestations organisées par le Théâtre du Peuple et les Mynes du Thillot classés Monuments Historiques dont l'audience et les retombées médiatiques présentent un intérêt Départemental, Régional voire National ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE d'attribuer des subventions, pour l'année 2015, selon le détail ci-dessous :

|                        |            |
|------------------------|------------|
| Théâtre du Peuple..... | 5 000.00 € |
| Mynes du Thillot.....  | 5 000.00 € |

Soit un montant total pour l'année 2015 ..... 10 000.00 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention de partenariat financier avec chaque association ;

AUTORISE Monsieur le Président à négocier les termes des dites conventions et notamment la forme des contreparties à ces soutiens (tarifs réduits, actions éducatives.....)

AUTORISE, Monsieur le Président à signer et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

**TARIFS 2015 / 2016 – PISCINES**

Information

Monsieur le Président rappelle qu'il convient, comme chaque année à cette période, de délibérer sur les différents tarifs piscines pour l'année 2015 / 2016.

Ces tarifs sont présentés par M Yannick POIROT.

M Dominique PEDUZZI souhaiterait que le tarif location de la piscine soit également mentionné pour la piscine de Saint Maurice sur Moselle. En effet, certaines activités (plongée.....) peuvent se dérouler en dehors des périodes d'ouverture.

Le projet de délibération est présenté par Monsieur le Président.

Délibération

**DEL. N°09/2015 TARIFS PISCINES 2015-2016**

Considérant la nécessité de pouvoir anticiper l'application des tarifs et de donner les informations dès maintenant,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

**FIXE**, à compter du 04 juillet 2015, les tarifs piscines 2015/2016 comme suit :

| <b>Piscine Le Thillot</b>                       |                                            |                                        | <b>Tarifs<br/>2015/2016</b> |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------|
| <b>Entrées individuelles</b>                    |                                            | Adulte                                 | <b>3.20 €</b>               |
|                                                 |                                            | Jeune (de 6 à 18 ans)                  | <b>2.30 €</b>               |
|                                                 |                                            | Etudiant                               | <b>2.30 €</b>               |
|                                                 |                                            | Handicapé                              | <b>1.30 €</b>               |
|                                                 |                                            | Enfant de - 6 ans                      | <b>Gratuit</b>              |
|                                                 |                                            | Pompier - gendarme                     | <b>Gratuit</b>              |
| <b>Cartes</b>                                   | Adulte                                     | 12 entrées                             | <b>32.00 €</b>              |
|                                                 |                                            | Annuelle                               | <b>101.00 €</b>             |
|                                                 | Jeune (de 6 à 18 ans)                      | 12 entrées                             | <b>21.00 €</b>              |
|                                                 |                                            | Annuelle                               | <b>66.00 €</b>              |
|                                                 | Etudiant                                   | Annuelle                               | <b>66.00 €</b>              |
| <b>Activités</b>                                | Toujours jeunes                            | 12 séances                             | <b>32.00 €</b>              |
|                                                 | Palmes                                     | 12 séances                             | <b>52.00 €</b>              |
|                                                 | Aquagym                                    | 12 séances                             | <b>52.00 €</b>              |
|                                                 |                                            | Séance de 60 minutes                   | <b>6.50 €</b>               |
|                                                 | Aquabike (seul)                            | Séance de 30 minutes                   | <b>5.00 €</b>               |
|                                                 | Aquabike multisport<br>(palmes aquagym)    | Séance de 60 minutes                   | <b>8.00 €</b>               |
|                                                 | Aimeau (phobie de<br>l'eau)                | 12 séances                             | <b>52.00 €</b>              |
|                                                 | Natation artistique<br>(adultes / enfants) | Saison de septembre à juin             | <b>68.00 €</b>              |
| <b>Apprentissage</b>                            | Adulte                                     | 12 séances                             | <b>107.00 €</b>             |
|                                                 | Enfant                                     | 12 séances                             | <b>93.00 €</b>              |
| <b>Perfectionnement</b>                         | Sportif                                    | Saison de septembre à juin             | <b>68.00 €</b>              |
|                                                 | Enfant                                     | Saison de septembre à juin             | <b>68.00 €</b>              |
|                                                 |                                            | Saison d'avril à juin                  | <b>34.00 €</b>              |
| <b>Scolaire</b>                                 | Maternelle                                 | entre 9 et 14 séances                  | <b>1.80 €</b>               |
|                                                 | Elémentaire                                |                                        | <b>1.80 €</b>               |
|                                                 | Primaire<br>hors Canton du Thillot         |                                        | <b>3.10 €</b>               |
|                                                 | Collège (classe)                           |                                        | <b>62.00 €</b>              |
| <b>Groupes<br/>(10 à 40<br/>personnes)</b>      | Adulte                                     | une heure par personne                 | <b>3.00 €</b>               |
|                                                 | Jeune (de 6 à 18 ans)                      | une heure par personne                 | <b>2.10 €</b>               |
| <b>Kayak</b>                                    | Adulte                                     | Activité communale Kayak<br>du Thillot | <b>3.20 €</b>               |
|                                                 | Jeune (de 6 à 18 ans)                      |                                        | <b>2.20 €</b>               |
| <b>Location de la Piscine (sous convention)</b> |                                            | séance de 2 h 00                       | <b>124.00 €</b>             |
| <b>Encadrement personnel piscine</b>            |                                            | séance de 2 h 00                       | <b>62.00 €</b>              |

| Tarifs saison estivale<br>le Thillot - Saint Maurice sur Moselle |                       |                       | Tarifs<br>2015/2016 |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Entrées individuelles                                            |                       | Adulte                | 3.20 €              |
|                                                                  |                       | Jeune (de 6 à 18 ans) | 2.30 €              |
|                                                                  |                       | Etudiants             | 2.30 €              |
|                                                                  |                       | Handicapés            | 1.30 €              |
|                                                                  |                       | Enfant de - 6 ans     | Gratuit             |
|                                                                  |                       | Pompier - gendarme    | Gratuit             |
| CARTE<br>ACCES                                                   | Adulte                | Accès 5 entrées       | 11.00 €             |
|                                                                  | Jeune (de 6 à 18 ans) | Accès 5 entrées       | 7.00 €              |
| Colonies (réservations obligatoires)                             |                       | Matin                 | 1.70 €/enfant       |
|                                                                  |                       | Après midi            | 1.70 €/enfant       |
| Location de la Piscine (sous convention)                         |                       | séance de 2 h 00      | 62.00 €             |

| Tarifs consommations<br>Piscines Thillot et Saint Maurice sur Moselle |                    | Tarifs<br>2015/2016 |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|
| Consommations                                                         | Boissons           | 1.80 €              |
|                                                                       | Eau                | 1.20 €              |
|                                                                       | Esquimau           | 1.20 €              |
|                                                                       | Thir Pouss         | 1.80 €              |
|                                                                       | Cône               | 1.80 €              |
|                                                                       | Barre glacée       | 1.80 €              |
|                                                                       | Chips grand paquet | 1.90 €              |
|                                                                       | Barre chocolatée   | 1.80 €              |
| Caution                                                               | prêt de matériel   | 3.20 €              |

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

### **DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX ACCESSIBILITE PISCINE LE THILLOT**

#### **Information**

Les travaux de mise en accessibilité de la piscine du Thillot peuvent être éligibles à la DETR.  
Monsieur le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur une sollicitation pour l'octroi d'une subvention DETR auprès de Monsieur le Préfet des Vosges.  
Le projet de délibération est présenté par Monsieur le Président.

#### **Délibération**

### **DEL. N°10/2015 DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX ACCESSIBILITE PISCINE DU THILLOT**

Vu l'étude « accessibilité » réalisée courant 2013 ;

Considérant que cet investissement estimé à 61 120.00 € HT est éligible à la DETR 2015 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**DECIDE** de solliciter Monsieur le Préfet des Vosges pour l'octroi d'une subvention DETR, la plus élevée possible, pour financer les travaux de mise en accessibilité de la piscine du Thillot ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

### **DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX AMENAGEMENT PISCINE LE THILLOT**

#### **Information**

Comme pour les travaux de mise en accessibilité, les travaux d'aménagement de la piscine du Thillot peuvent être éligibles à la DETR.

Monsieur le Président propose de solliciter Monsieur le Préfet des Vosges pour l'octroi d'une subvention DETR. Il présente le projet de délibération.

#### **Délibération**

### **DEL. N°11/2015 DEMANDE DE SUBVENTION – AMENAGEMENT PISCINE DU THILLOT**

Vu le projet de développement des services de la piscine du Thillot ;

Considérant que cet investissement estimé à 720 000 € HT est éligible à la DETR 2015 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

DECIDE de solliciter Monsieur le Préfet des Vosges pour l'octroi d'une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR pour financer les travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine du Thillot ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS – REHABILITATION ET TRANSFORMATION D'UN POLE D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

#### **Information**

En accord avec les membres de la commission économie, M Michel MOUROT a proposé de travailler sur le projet de réhabilitation et transformation du pôle d'activités économiques. Il présente ce projet à l'assemblée.

Monsieur le Président le remercie de cette présentation, du travail réalisé et présente le projet de délibération.

#### **Délibération**

### **DEL. N°12/2015 DEMANDES DE SUBVENTIONS – REHABILITATION ET TRANSFORMATION D'UN POLE D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

Vu la délibération n° 14/2013 du 23 juillet 2013 portant sur l'appel à projets du Conseil Général des Vosges ;

Vu la délibération n°01/2014 du 24 février 2014 portant sur la création d'un pôle de développement économique ;

Vu la délibération n°17/2014 du 13 mai 2014 portant sur la demande de DETR pour l'acquisition du bâtiment économique ;

Vu la délibération n° 08/2014 du 16 décembre 2014 portant sur l'acquisition du bâtiment économique ;

Vu la délibération n° 01/2014 du 18 novembre 2014 portant sur la programmation 2015 – Département et CADT ;

Considérant que cette opération de réhabilitation et transformation du pôle d'activités économiques dont les travaux sont estimés à 468 050 € HT est éligible à la DETR 2015 ;

Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés par la Région Lorraine ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

DECIDE de solliciter Monsieur le Préfet des Vosges pour l'octroi d'une subvention DETR la plus élevée possible pour financer les travaux de réhabilitation et de transformation d'un pôle d'activités économiques ;

DECIDE de solliciter la Région Lorraine pour l'octroi d'une subvention la plus élevée possible pour financer les travaux de réhabilitation et de transformation d'un pôle d'activités économiques ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

M Michel MOUROT informe l'assemblée que des travaux de VRD vont être réalisés prochainement pour le SIBSIS sur le site Curien. Il propose à l'assemblée de prévoir les travaux de fouille (incorporation tuyau PVC, gaines liaison téléphone, informatique, et une gaine pour la conduite de gaz) entre le bâtiment économique et la rue de la Courbe soient réalisés en même temps. Ces travaux d'aménagement sont estimés à environ 3 500 €.

Cette demande est acceptée à l'unanimité. M Michel MOUROT sera en charge de ce dossier.

M Dominique PEDUZZI présente la motion de l'Association des Maires envoyée à toutes les mairies. Cette motion vise à rappeler aux pouvoirs publics les lourdes conséquences, notamment sur le tissu économique, de la baisse de 30 % des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Elle vise également à sensibiliser les habitants de nos communes des conséquences imminentes de cette baisse sur les services à la population. Les élus communaux (Maires et conseillers municipaux) sont invités à appuyer la position visant à alerter les pouvoirs publics et la population.

Pas d'autre question ou information diverse.

Fin de la séance à 23 h 05.

Le Président,

Stéphane TRAMZAL



la secrétaire de séance,

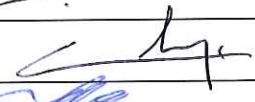
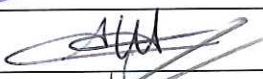
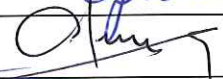
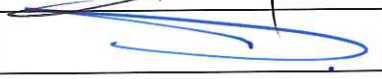
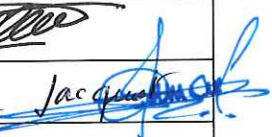
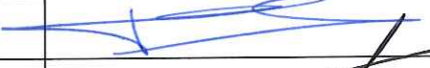
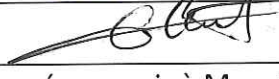
Brigitte JEANPIERRE



# REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Mardi 23 juin 2015 – salle du Conseil – Mairie Le Thillot

## ETAT DE PRESENCES

| NOMS – PRENOMS                  | COMMUNES                         | EMARGEMENTS                                                                                                               |
|---------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Délégués Titulaires</u>      |                                  |                                                                                                                           |
| Monsieur Claude BABEL           | Fresse sur Moselle               |                                        |
| Monsieur Etienne COLIN          | Fedrupt                          | <del>Excusé</del>                      |
| Monsieur Eric COLLE             | Le Thillot                       |                                         |
| Madame Savine CUENOT            | Le Ménil                         |                                        |
| Monsieur François CUNAT         | Ramonchamp                       |                                        |
| Monsieur André DEMANGE          | Ramonchamp                       | Excusé, pouvoir à M. François CUNAT                                                                                       |
| Madame Marie-Claude DUBOIS      | Le Thillot                       |                                        |
| Madame Brigitte FOPPA           | Rupt sur Moselle                 |                                        |
| Madame Sylvie HERVE             | Rupt sur Moselle                 | Excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA                                                                                     |
| Madame Liliane JACQUOT          | Le Thillot                       |                                      |
| Madame Brigitte JEANPIERRE      | Le Thillot                       |                                       |
| Madame Odile MARCHAL            | Ramonchamp                       |                                      |
| Monsieur Michel MOUROT          | Le Thillot                       |                                      |
| Monsieur Dominique PEDUZZI      | Fresse sur Moselle               |                                       |
| Monsieur Michel PETITJEAN       | Le Thillot                       | Excusé, pouvoir à Mme M. Claude Dubois                                                                                    |
| Monsieur Thierry RIGOLLET       | Saint Maurice sur Moselle        |                                      |
| Monsieur Pierre ROMARY          | Le Thillot <i>arrivé à 20h51</i> | <del>excusé - Liliane Jacquot</del>  |
| Madame Danièle SCHMERBER        | Saint Maurice sur Moselle        |                                      |
| Madame Pascale SPINNHIRNY       | Bussang <i>arrivée à 20h51</i>   |                                      |
| Madame Carine THAUVIN           | Fresse sur Moselle               | Excusée, pouvoir à M Claude BABEL                                                                                         |
| Monsieur Jean Marc TISSERANT    | Rupt sur Moselle                 |                                       |
| Monsieur Stéphane TRAMZAL       | Rupt sur Moselle                 |                                      |
| Monsieur Jean Claude VALDENAIRE | Rupt sur Moselle                 |                                      |
| Monsieur Didier VINCENT         | Rupt sur Moselle                 |                                      |
| Monsieur Alain VINEL            | Bussang                          | Excusé, pouvoir à Mme Pascale SPINNHIRNY                                                                                  |
| Monsieur Jean François VIRY     | Le Ménil                         | Excusé, pouvoir à Mme Savine CUENOT                                                                                       |
| <u>Délégué Suppléant</u>        |                                  |                                                                                                                           |
| Monsieur Antoine BENZADA        | Fedrupt                          |                                                                                                                           |

Secrétaire de Séance : .....